

Montréal, le 3 juillet 2025

Madame [REDACTED]  
Présidente  
STTUBAnQ-CSN

**Objet : Avis de consultation en vertu de la clause 6-1.01 de la convention collective**

Madame [REDACTED],

La présente vise à vous informer de la décision de BAnQ de procéder à l'abolition d'un poste de technicien principal en informatique (272-5) à la direction des systèmes de mission et d'information. Notre analyse du poste nous amène à la conclusion qu'il ne répond plus aux besoins institutionnels. Monsieur [REDACTED] est le titulaire actuel.

Nous vous rencontrons aujourd'hui pour vous informer de la décision, vous partager la cartographie des classes d'emploi potentiellement touchées et vous remettre l'avis de consultation, comme le prévoit la convention collective. Une deuxième rencontre sera planifiée pour nous assurer de recueillir toutes vos recommandations.

L'employé n'a pas encore été informé. Par respect pour l'employé et le processus, **nous vous demandons de garder l'information confidentielle pour l'instant**. Nous souhaitons informer Monsieur [REDACTED] de cette décision en compagnie de son gestionnaire une fois avoir complété notre deuxième échange avec vous. L'employé pourra être accompagné d'une personne représentante du syndicat.

Le délai de six (6) mois prévu à la clause 6-1.01 débute aujourd'hui.

Salutations cordiales,

Étienne Frégault  
Direction générale des ressources humaines

**De :** [Liberzan, Geneviève](#)  
**À :** [STTU BAnQ](#)  
**Cc :** [Frégault, Etienne](#)  
**Objet :** Suivi – Abolition de poste et offre de départ volontaire (6-1.05).  
**Date :** 22 août 2025 15:23:32

---

Bonjour,

Je souhaitais vous informer que le 14 août dernier, j'ai avisé [REDACTED] qu'il était le seul à avoir manifesté l'intérêt de se prévaloir de l'indemnité.

Cette étape vient finaliser le processus d'abolition de poste, comme prévu à la convention collective. Fin du délai de 10 jours (6-1.05).

Si vous avez des questions, je suis disponible.

Bonne journée  
Genevieve

---

**De :** STTU BAnQ <[info.stturbanq@gmail.com](mailto:info.stturbanq@gmail.com)>  
**Envoyé :** 14 août 2025 12:10  
**À :** Libersan, Geneviève <[genevieve.libersan@banq.qc.ca](mailto:genevieve.libersan@banq.qc.ca)>  
**Cc :** Frégault, Etienne <[etienne.fregault@banq.qc.ca](mailto:etienne.fregault@banq.qc.ca)>  
**Objet :** Re: Suivi – Abolition de poste et offre de départ volontaire

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de BAnQ. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous ne reconnaissiez l'expéditeur et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour Geneviève,

Merci du suivi concernant ce dossier.

Bonne fin de journée,



Le mer. 13 août 2025 à 11:20, Libersan, Geneviève  
<[genevieve.libersan@banq.qc.ca](mailto:genevieve.libersan@banq.qc.ca)> a écrit :

Bonjour,

Le 3 juillet 2025, une rencontre Teams s'est tenue afin de vous informer de la décision de l'employeur d'abolir un poste, marquant ainsi le début du délai de six mois prévus à l'article 6-1.01 de la convention collective.

Les personnes concernées par cette abolition de poste et par l'offre de départ volontaire ont été rencontrées le 30 juillet dernier. Conformément à l'article 6-1.04, elles disposaient d'un délai de 14 jours pour nous faire part de leur intérêt à l'offre.

Toutes les personnes concernées ont répondu dans les délais impartis.

[REDACTED] est la seule personne ayant manifesté son intérêt à se prévaloir de l'offre de départ volontaire. Il ne consent pas à un délai plus court, tel que prévu à l'article 6-1.01.

En conséquence, son départ sera effectif le 30 décembre 2025, soit six (6) mois après la date de transmission de l'avis de consultation au syndicat.

Nous vous remercions de votre collaboration dans ce dossier.

Genevieve

Geneviève Libersan (CRHA)  
Conseillère ressources humaines  
Direction générale des ressources humaines  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

475, boulevard De Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 5C4

**BAnQ-Avis de confidentialité**

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

**BAnQ-Avis de confidentialité**

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.